

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **28 JUIN 2019**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 juin 2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-41

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
L'AGENCE LOCALE DE
L'ENERGIE ET DU CLIMAT

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET (par proc. à Mme LACROIX), Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme CARRET jusqu'avant vote sur procès-verbal), Mme BASDEREFF (par proc. à M. JOINT), M. CHAVANE (par proc. à Mme GOYER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. THEVENOT), Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme ROUCHON jusqu'au N° 2019-50 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. COUTURIER jusqu'avant vote du N° 2019-40), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI (à partir du N° 2019-40), Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme SEGUIN-JOURDAN jusqu'au N° 2019-40 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG (par proc. à Mme WEBANCK), Mme Aline PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. CIAPPARA)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE MAIRE

La grande concertation II conduite par la Commune de Caluire et Cuire portait sur le thème de la Ville Durable. Elle a permis de faire émerger des thèmes et des actions qui vont constituer le plan d'actions Caluire Ville Durable, appelé à se déployer dans les prochaines années.

Parmi les thèmes, celui de l' " Habitat Durable " est ressorti des propositions.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) est une association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour projet associatif d'être accompagnateur territorial de transition énergétique, pour le territoire de la Métropole de Lyon.

Dans ce cadre, la Ville de Caluire et Cuire souhaite mettre en place une convention de partenariat avec l'ALEC ; ceci autour de trois axes :

- Développement des énergies renouvelables et de la démarche de Qualité Environnementale dans les Bâtiments,
- Actions de sensibilisation et d'éducation autour de la maîtrise des consommations d'énergie et du développement des énergies renouvelables,
- Actions de conseils à la rénovation énergétique de l'habitat privé.

D'une durée d'un an, cette convention donnera lieu à une réunion de bilan à mi-parcours (fin d'année 2019) afin d'acter les propositions pour 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNE

à l'unanimité par 42 voix pour (M. DUREL ne prend pas part au vote),

M. DUREL en tant que membre du comité de pilotage

et à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

les termes de la convention de partenariat jointe en annexe,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à la signer,

- ATTRIBUE

une subvention de 13 315 € payable comme suit :

. 6 657 € en 2019,

. 6 658 € en 2020,

à l'ALEC afin de soutenir ses actions. Les crédits seront imputés sur le compte 93 – 6574.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **28 JUIN 2019**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.